

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 12 • Numéro 4 • Le 28 avril 2021

### Une supplémentation vitaminique peut s'avérer nécessaire avec la prise à long terme de certains médicaments

La prise de certains médicaments pendant plusieurs années peut diminuer la quantité de certaines vitamines dans le corps. En connaissant ces effets secondaires à long terme, l'on peut prévenir de futurs problèmes de santé par des mesures appropriées.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport faisant état d'une personne atteinte désormais d'ostéoporose sévère (une affection qui affaiblit les os) après avoir pris le phénobarbital, un anticonvulsivant pendant plus de 30 ans. L'utilisation à long terme de ce médicament modifie la façon dont le corps utilise la vitamine D. Sans cette vitamine, le corps ne peut pas absorber le calcium, essentiel à la santé et à la solidité des os. Ignorant l'effet secondaire à long terme du phénobarbital, cette personne n'a donc pas pris de supplément de vitamine D ni de calcium. Par conséquent, elle s'est exposée à un risque accru d'ostéoporose et de fracture osseuse.

**Pour réduire le risque de problèmes de santé causés par une insuffisance de vitamines ou de minéraux, Médicamentssecuritaires.ca offre ces conseils aux personnes qui prennent des médicaments à long terme :**

- Demandez à votre pharmacien ou à votre prestataire de soins de santé de vous indiquer les effets secondaires à long terme de chacun de vos médicaments.
- Si vous savez qu'un de vos médicaments peut réduire la quantité d'une vitamine ou d'un minéral dans votre corps, discutez-en avec votre prestataire de soins de santé pour savoir quel supplément vous devriez prendre.
- Demandez à votre prestataire de soins de santé si l'on doit vous faire des prises de sang régulièrement pour détecter précocement de possibles effets secondaires.



**Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.**

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

**Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.**

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.